



**RAPPORT SUR L'UTILISATION
DU FONDS DE SOLIDARITE DES
COMMUNES DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
EXERCICE 2023**

SOMMAIRE

- I. RAPPEL REGLEMENTAIRE : 3
- II. LA SITUATION A VILLENEUVE-LA-GARENNE : 4
- III. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION : 5
 - 1) Les actions liées à l'enseignement : 5-8
 - 2) Les actions liées à l'éducation : 8-9
 - 3) Les actions liées à la jeunesse : 10-11
 - 4) Les actions liées aux sports : 11-13
 - 5) Les actions liées au mieux vivre ensemble, à la citoyenneté, à la solidarité etc. 13-24
- CONCLUSION : 25

I. RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L. 2531-12 du code général des collectivités territoriales). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

La loi fixe l'objectif annuel de ressources au fonds. Cet objectif s'établissait à 230 M€ en 2013, 250 M€ en 2014, 270 M€ en 2015, 290 M€ en 2016, 310 M€ en 2017 et 330 M€ en 2018. Après une année de stabilité à 330 M€ en 2019 puis une augmentation du fonds à 350 M€ en 2020, le législateur a souhaité maintenir l'objectif annuel de ressources du fonds à 350 M€ depuis 2020

La loi de finance pour 2023 :

L'alimentation du SRIF :

Sont contributrices au fonds toutes les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région. Le prélèvement est calculé pour atteindre chaque année le montant fixé par loi. Un système de plafonnements est mis en place afin d'assurer une certaine stabilité d'une année sur l'autre dans le montant des prélèvements des communes, ainsi que leur soutenabilité.

Le potentiel financier moyen par habitant des communes de la région Ile-de-France est de **1575 €** en 2023

En vertu de ces dispositions, 150 communes sont contributrices au FSRIF en 2023.

Les mécanismes de plafonnement et d'abattement applicables à cette contribution

- Le prélèvement ne peut excéder 11% du montant des dépenses réelles de fonctionnement de la commune constaté dans le compte de gestion afférent au pénultième exercice, soit le compte de gestion 2021 pour le FSRIF 2023

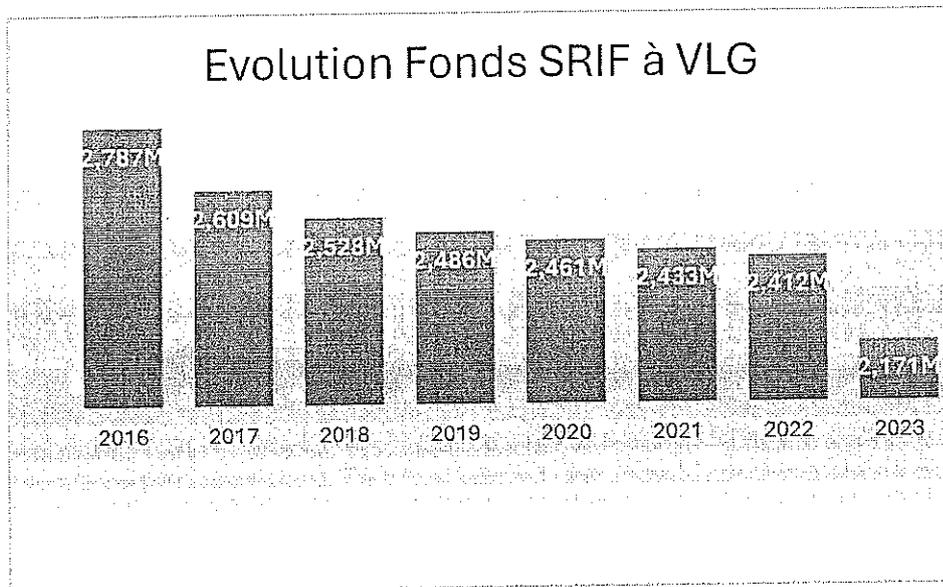
En 2023, 19 communes sont effectivement concernées et voient ainsi leur contribution plafonnée à hauteur de 11 % des dépenses

- Annulation de la contribution au FSRIF 2022 pour les 150 premières communes de 10 000 habitants et plus éligibles à la DSU en 2021 concerne 7 communes en 2023
- Les communes nouvellement contributrices au fonds en 2023 bénéficient d'un abattement de 50% de leur contribution. Sept communes bénéficient de cet abattement en 2023.
- Le plafonnement du prélèvement en cas de hausse supérieure de 25% au montant prélevé l'année précédente : 22 Communes en 2023
- Le plafonnement de la hausse de la contribution d'une commune à 50% de la hausse des ressources du fonds en valeur
- Le dispositif du FSRIF est articulé de deux manières avec le nouveau mécanisme de solidarité nationale (FPIC), dans une logique de plafonnement conjoint des contributions

à ces fonds de péréquation. En 2023, 105 communes sont concernées par ce mécanisme de minoration. Pour 52 d'entre elles, l'application de ce mécanisme conduit même à une annulation de leur contribution de droit commun et à un report total de cette contribution au niveau de l'EPCI.

La répartition

Le montant total des contributions des communes au titre du FSRIF s'élève en 2023 à 350 000 000 €. Pour 2023, la collectivité a perçu **2 171 591 € (comme en 2011)**, en baisse sensible par rapport à 2022 : **2 412 000 €**, chiffre lui-même en érosion par rapport aux exercices précédents :



191 Communes sont éligibles au reversement du FSRIF en 2023.

Les conditions de répartitions :

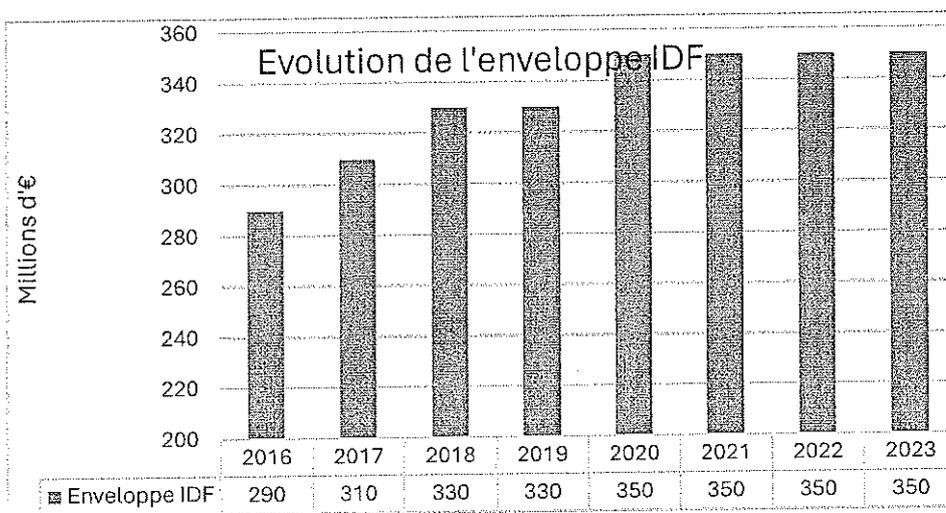
L'attribution est spontanée et ce calcul selon l'algorithme : $\text{pop DGF} \times \text{indice synthétique} \times \text{coefficient multiplicateur} \times \text{valeur du point}$

La définition de l'indice synthétique s'appuie sur 3 critères mise en œuvre sous forme de ratios pondérés : le rapport entre le potentiel financier moyen régional et local par habitant pour 50%, le rapport logement sociaux /logement pour 25% et le rapport entre revenu moyen par habitant régional et communal pour 25%

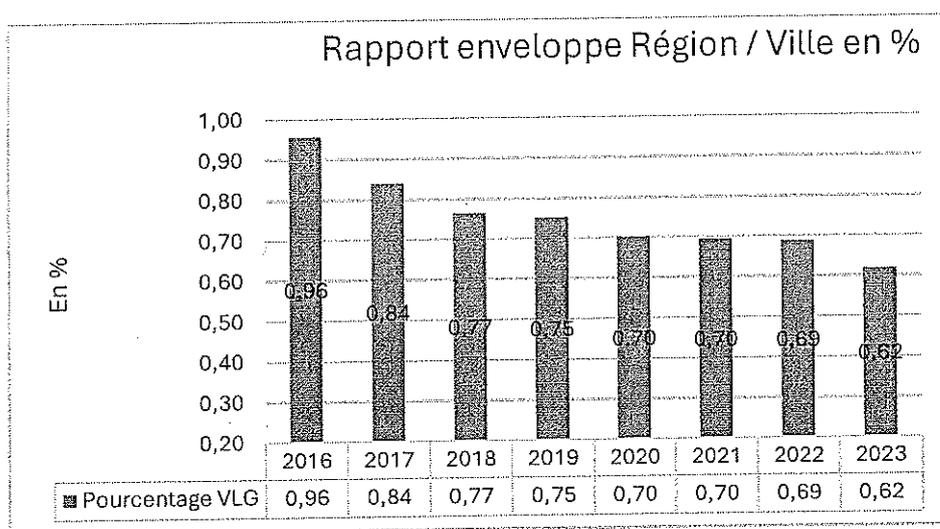
-Les garanties de reversement minimum :

- La Garantie de baisse limitée du reversement des communes éligibles ayant perçu une attribution en 2011
- Une commune éligible au reversement au titre du FSRIF en 2022 et qui bénéficiait déjà d'un reversement en 2011 ne peut voir son attribution diminuer de plus de 10% par rapport à 2011. Ce mécanisme concerne 24 communes en 2022.
- Toute commune qui devient inéligible en 2023 perçoit 50% du montant de l'attribution perçue en 2022.

- Une commune peut être à la fois contributrice et bénéficiaire. A ce titre, sept communes sont à la fois contributrices et bénéficiaires.
- S'agissant de Villeneuve-la-Garenne, la baisse sensible de 2023 s'explique par notre classement dans le potentiel médian des villes de plus de 5000 habitants. Nous passons du 34 au 50ème rang sur 190 collectivités, notre coefficient passant de 4,3% à 3,1% du de l'indice synthétique du reversement. Les causes sont endogènes : constructions de logements modifiant le rapport logement sociaux et exogènes : augmentation du nombre de villes bénéficiaires, appauvrissement plus marqué de certaines populations dans des collectivités augmentant mécaniquement le nombre de villes bénéficiaires et les enveloppes mobilisées pour chacune d'entre elles.



Depuis 2016 l'enveloppe globale régionale a augmentée pour ensuite se stabiliser (tableau1), pendant la même période, l'enveloppe régionale dédiée à VLG c'est considérablement réduit en pourcentage, sans que les indicateurs sociaux marquent une forte évolution (tableau 2).



II. LA SITUATION A VILLENEUVE-LA-GARENNE :

Pour rappel, le profil social de la Commune contraste avec celui du Département. Les caractéristiques de la population villéno-garennoise se rapprochent de celles des grands ensembles de la Région : forte proportion de jeunes, part importante de population migrante, forte représentation des familles nombreuses et monoparentales ainsi qu'un taux de chômage élevé.

Ces caractéristiques socio-économiques ont conduit la Commune à s'engager, depuis près de vingt ans, au-delà des moyens de droit commun mobilisés et en partenariat avec l'Etat et les autres collectivités territoriales compétentes, dans les différents dispositifs de la politique de la ville :

- Contrat de ville communal (2015-2023) ;
- Contrat de ville intercommunal de la Boucle Nord des Hauts-de-Seine (2015-2023) ;
- Projet de Rénovation urbaine ANRU (convention financière signée en juillet 2006) ;
- Triple label cite de l'emploi, de la jeunesse et éducative depuis 2022

Par ailleurs, la géographie prioritaire de la Ville a évolué au 1er janvier 2015 : le nouveau périmètre retenu, dénommé « aire 2029 », comprend les deux anciennes ZUS ainsi que la copropriété Chaillon et une partie du centre-ville (Malraux et le patrimoine I3F, anciennement Emmaüs).

Un nouveau contrat de ville élaboré courant 2015 a été signé en octobre 2015 et a été prorogé jusqu'en 2023, par la loi de finances du 28 décembre 2018.

La Ville a également été retenue par l'Etat comme projet d'intérêt national pour un « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ». Le protocole de préfiguration a été signé au premier trimestre 2017. Dans le cadre de cet accord, la ville a mené 20 études thématiques parmi lesquelles : la stratégie scolaire/ la stratégie Petite Enfance/ l'habitat/ le développement durable/ la définition et la programmation de la médiathèque/ l'activité économique et commerciale/ la gestion urbaine de proximité, afin de valider un projet urbain d'ensemble permettant de redonner au centre-ville une dimension attractive.

Les études ont été finalisés en 2020, en 2022, la collectivité associée a l'EPT et l'ANRU ont élaborer la convention financière autour de 2 secteurs : le centre-ville et la caravelle.

Le premier comité d'engagement à eu lieu en décembre 2021, le deuxième comité d'engagement c'est tenu en septembre 2022 et a permis de préciser le montant des subventions alloué au secteur de la caravelle pour 38 millions d'€ et 17 millions d'€ pour le centre-ville.

L'enquête public a eu lieu en juin et juillet

III. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE GLOBALE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION :

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240620-2024_06_20_23-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

La politique mise en œuvre en faveur des habitants repose sur plusieurs axes majeurs : la rénovation de l'habitat, le développement de l'offre de services publics, la création d'emplois, l'animation et l'attractivité du territoire, l'accompagnement des familles et des seniors, le développement éducatif etc.

Le fait que la Ville puisse bénéficier du FSRIF représente un levier financier indispensable pour répondre aux problématiques de sa population fragile. Sans dresser une liste exhaustive des actions créées et/ou développées à l'aide de ce fonds, il est toutefois possible de reprendre dans ce rapport annuel les projets les plus emblématiques du soutien de la Ville à ses habitants afin de répondre à leurs besoins, d'améliorer leur cadre de vie et de favoriser le vivre ensemble.

1) Les actions liées à l'enseignement :

Le service vie scolaire gère le fonctionnement des 13 écoles maternelles et élémentaires sous de multiples aspects :

- Veille au respect de la scolarité obligatoire et de favoriser la réussite scolaire
- Mise à disposition des enseignants les moyens matériels, humains et logistiques pour permettre de bonnes conditions d'apprentissage
- Assurer l'interface entre les parents d'élèves et les écoles

Il propose et met en œuvre la politique éducative en lien étroit avec l'éducation nationale et en cohérence avec les objectifs et les valeurs du projet éducatif de territoire (PEDT) : citoyenneté, cohérence éducative, équité et épanouissement.

Il est à noter qu'un nouveau projet éducatif de territoire 2022-2025 a été signé fin 2022. Le nouveau PEDT vise le soutien à la fonction parentale, l'inclusion des parents, un parcours scolaire et périscolaire, cohérent et de qualité pour chaque enfant

La collectivité a reçu le label « cité éducative » le 7 octobre 2022, l'objectif est de renforcer la coordination et l'articulation des actions et dispositifs existants dans les parcours éducatifs de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

Déclinaison des actions mises en œuvre en 2023 :

- Le rythme scolaire et le dédoublement des classes :

Pour rappel : en septembre 2018, les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont revenus à la semaine de 4 jours suite à une consultation des familles. Le mercredi est donc redevenu une journée de repos ou d'accueil de loisirs pour les enfants.

L'accompagnement du dédoublement des classes de CP a été effectué en septembre 2018 de sorte que de nouvelles salles ont été aménagées et meublées pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage.

En septembre 2019, ce sont les classes de CE1 qui ont été dédoublées impliquant également des aménagements de locaux et des achats de mobiliers.

En septembre 2021 les premières classes de grandes sections ont été progressivement dédoublées

- Les séjours :

Le chalet du Mont-Saxonnex propriété communale en Haute Savoie, accueille les séjours en classe de découverte (classe de nature et découverte)

Un partenariat avec l'association VVL est engagé pour l'accompagnement dans l'organisation de ces séjours et la diversification de l'offre

- Le développement du numérique dans les écoles

Pour rappel :

La Commune a lancé en 2015 un plan de développement du numérique dans les écoles élémentaires. 140 000 € ont ainsi été investis dans l'infrastructure du groupe scolaire Pierre de Coubertin, choisi comme pilote.

La Ville s'est inscrite dans le cadre du Plan National de Développement du Numérique en lien avec la Direction Académique de l'Education Nationale et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

En 2016, la Ville a poursuivi son investissement en infrastructures numériques dans les autres écoles élémentaires et a déployé 3 classes mobiles par école.

Chaque classe mobile est composée de 14 tablettes + 1 tablette maître.

Chaque école s'est vue dotée d'un VNI (Vidéoprojecteur Numérique Interactif) et d'une borne Wifi.

La formation des enseignants s'en est suivie et a continué en 2017 : formations pédagogiques et techniques par le fournisseur du matériel.

Une charte utilisateur (enfants et adultes) a été élaborée en collaboration avec l'inspectrice de circonscription. Elle a été mise en place dans les écoles élémentaires dès septembre 2017.

Elle est d'ailleurs, signée à chaque rentrée scolaire par les enseignants et intervenants adultes en poste, et par les représentants légaux des enfants.

En 2019 : la Ville a acquis et remis aux écoles maternelles des BEEBOTS (3 X 7), petits robots qui permettent de travailler le codage, et de développer certaines compétences. Par ailleurs, il est à noter l'extension du WIFI-FI dans toutes les écoles élémentaires.

En 2022, le plan de relance a été initié au travers la mise en place de groupes de travail avec, notamment, l'Education Nationale.

En octobre 2022, les écrans numériques interactifs (ENI) ont été déployés dans 56 classes de CE2, CM1, CM2, UILS (enfants porteurs de handicap) et UP2A (enfants non francophones primo-arrivants), les enseignants et les directeurs concernés ont été formés à leur utilisation dans la foulée

En 2023, dans le cadre du plan relance, les 6 écoles élémentaires ont été équipées de tableaux numériques interactifs et d'ordinateurs portable, qui s'ajoute aux 56 classes précédemment équipées en 2022. Tous les directeurs d'école ont reçu un nouvel ordinateur portable

- Les projets communs aux maternelles et élémentaires :

-Le projet « passerelle » :

Il réunit des enfants de l'élémentaire avec les plus grands des maternelles.

Sur certaines vacances scolaires, les enfants de dernière année de maternelle ont été accueillis sur les accueils de loisirs élémentaires pour partager des activités, des repas et des sorties.

Il a pour objectif de familiariser les enfants au changement d'école et de structure collective pour la rentrée des classes.

Pour les plus grands, il offre la possibilité d'intégrer la différence d'âge. Il permet également de responsabiliser les plus grands en prenant soin des plus petits.

- La restauration scolaire en maternelle et élémentaire :

La ville a souhaité proposer aux enfants scolarisés une offre diverse en termes de restauration, avec des menus composés d'une entrée, d'un plat protidique, d'un laitage et d'un dessert. Ce repas est décliné en double choix pour les élèves d'élémentaire. En effet, les enfants ont la possibilité de choisir leur entrée, leur plat (avec ou sans viande), leur laitage et leur dessert, en fonction de leurs envies. Des repas végétariens sont proposés deux fois par semaine, ce qui permet d'être au-delà des nouvelles exigences gouvernementales.

Une quarantaine d'agents sont présents chaque jour pour réceptionner, présenter, chauffer et servir les repas et pour tout l'entretien des selfs et restaurants et classes

Les enfants de maternelle évoluent dans de self pour tout-petits. Ils sont accompagnés d'un adulte par table chargés de les accompagner afin de mieux manger

En élémentaire, des actions test sont mises en place tel que la « table de troc » « petites faims, grandes faim ») pour sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire

Des tables de tri sont également installées pour que les enfants trient leurs déchets et visualisent ce qu'ils jettent dans le cadre du label Ecosert

Des actions pédagogiques permettent une continuité pédagogique, entre ce que la ville met en place pour les habitants et ce que vivent les enfants à l'école

La loi EGALIM nous impose 50% de produit alimentaire de qualité et durable dont 20% de bios

A l'horizon 2025, les emballages plastiques seront supprimés.

- L'entretien des écoles :

Les écoles maternelles de la ville sont intégralement nettoyées par des agents d'entretiens, la partie classe et son matériel pédagogique sont entretenus par les ATSEM et les écoles élémentaires par les agents d'entretien-restauration. Un nettoyage méticuleux est réalisé à chaque vacances scolaires avec décapage et lustrage des salles de classe et couloirs. Des appareils d'entretien sont achetés régulièrement pour que tous les agents puissent travailler dans les meilleures conditions et réduire la pénibilité du travail. Le service a investi dans des produits labellisés

- Les ATSEM :

Les ATSEM sont présents auprès des enfants de 7h30 à 18h. Ils assistent le personnel enseignant et le directeur d'école. Ils encadrent les enfants sur des temps pédagogiques, accompagnent la classe lors de sortie scolaire, participent aux fêtes calendaires et toutes animations faites au sein de l'école. Ils sont présents sur le temps du midi, accompagnent les enfants au dortoir et

participent à l'endormissement de ceux-ci. Puis ils gèrent le lever de sieste, et tout l'entretien des classes, utilisés par le personnel et les enfants.

- L'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans :

L'inscription en accueil de loisirs est réservée en priorité aux enfants âgés de 3 à 11 ans, dont les deux parents travaillent ou sont en recherche d'emploi.

Les accueils de loisirs maternels sont ouverts aux enfants dès leur entrée en maternelle et jusqu'à leur 6 ans. Les accueils de loisirs élémentaires sont quant à eux, ouverts aux enfants qui ont entre 6 et 11 ans.

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et durant les vacances scolaires. Les animations proposées visent à favoriser l'enrichissement de chacun et la découverte de la vie en collectivité tout en tenant compte de l'âge et des rythmes de chacun.

- L'étude liée aux travaux au sein du Groupe scolaire Jules Verne :

Mise en place de deux modulaires dans la cour Jules Verne A et deux autres dans la cour B afin de pallier au manque de locaux, Ce sont des espaces partagés scolaire /périscolaire

- La sécurité routière aux abords des écoles :

Les points écoles (personnes qui font traverser les enfants aux horaires scolaires) ont été renforcés. En complément, un groupe de travail a étudié les sites et proposé l'installation de bonhommes « Arthur et Zoé » à certains points stratégiques pour alerter les automobilistes et inciter les enfants à traverser aux endroits matérialisés par ces personnages. Le projet a été réalisé fin 2019.

2) Les actions liées à l'éducation :

Le service actions éducatives a vu le jour en 2015, et s'est développé petit à petit démontrant la volonté de la ville de s'inscrire plus amplement sur le champ éducatif.

Il a en charge :

- La coordination du PRE (programme de réussite éducative)
- La coordination de l'accompagnement scolaire et la mise en œuvre de soutien scolaire pour les collégiens et les élèves de seconde
- La coordination de la lutte contre le décrochage scolaire et l'accueil de collégiens exclus

a-La coordination de l'accompagnement scolaire :

La Commune a développé une coordination de l'accompagnement scolaire qui regroupe toutes les structures signataires de la charte de l'accompagnement scolaire. Cette coordination poursuit les objectifs suivants :

1/ Rendre claire, cohérente et mobilisable pour les familles, l'offre d'accompagnement scolaire sur le territoire ;

2/ Faire remonter les données de chaque structure, exprimer les besoins non couverts... ;

3/ Soutenir les acteurs de l'accompagnement scolaire et structurer les conditions de pérennisation de leur intervention ;

3/ Travailler sur des supports de communication communs et des actions communes tout en valorisant les spécificités de chaque acteur.

En complément, la Ville a étendu sa propre action de soutien scolaire dédiée aux collégiens, et s'est élargie aux élèves de seconde depuis septembre 2018 :

- hors vacances scolaires : jusqu'à 80 jeunes accueillis après le collège et le lycée, encadrés par des intervenants qualifiés pour du soutien scolaire.

- pendant les vacances scolaires : des stages spécifiques par niveau de classe sur le renforcement des connaissances, l'interdisciplinarité et la préparation du Brevet (jusqu'à 30 jeunes accueillis par stage).

- Les écoles élémentaires Jean Moulin A et B, la maternelle et le gymnase éponymes ont été démoli en 2023, la maternelle et les écoles élémentaires ont été réinstallés en 2020 et 2021

b-La coordination de la lutte contre le décrochage scolaire :

De même que pour l'accompagnement scolaire et toujours dans un souci de cohérence et de continuité éducative, la coordination de la lutte contre le décrochage scolaire a été mise en place Depuis 2018. Cela a permis de repenser et de remettre en place le dispositif d'accueil de collégiens exclus temporairement, et de répondre à un réel besoin des deux collèges de la ville.

En effet, ce temps d'exclusion pris en charge par différents services de la ville et partenaires associatifs permet de revenir sur la sanction, mais aussi de mettre à profit ce temps pour découvrir des compétences et qualités transversales que le jeune pourrait transposer ; travailler la confiance en soi, l'estime de soi et ainsi revaloriser le jeune; penser le retour au collège dans des conditions apaisées, mais également impliquer les parents dans la démarche de remobilisation de leur enfant. Depuis la mise en place du dispositif, c'est une trentaine de jeunes exclus accueillis par le service de la ville.

Des actions en prévention existent également telles que des actions collectives autour du décrochage, de l'orientation, du passage au collège...

La mission a également développé des actions de prévention « précoce » pour le premier degré mais aussi des actions de remobilisation pour le second degré adaptées aux différentes typologies de « décrocheurs ».

Pour cela, la ville a mis en place une coordination de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire, réunissant tant des acteurs de la prévention que du champ éducatif ainsi que l'Education nationale.

Ce phénomène de décrochage scolaire étant complexe et multifactoriel (situation familiale, socio-économique, santé mentale etc.), cette coordination est plus que nécessaire, afin que les acteurs du territoire fassent sens ensemble, partagent leurs expériences, mutualisent leurs outils et ainsi développent un discours et des projets communs. L'objectif étant que le jeune trouve des réponses, des ressources quel que soit son « parcours de jeune » sur le territoire.

3-Les actions liées à la jeunesse :

Le service jeunesse a été créé en octobre 2019 pour développer et donner plus de visibilité aux actions jeunesse avec la mise en place d'un programme d'actions spécifiques de loisirs et d'animation éducative, culturelles et sportives. Ces axes se déclinent en accueil réguliers sur les

temps périscolaires, en séjours, ateliers de sensibilisations sur les conduites addictives, les valeurs de la république et de la laïcité .

- Le Conseil Municipal des jeunes (CMJ) :

Les deux commissions composées de 10 jeunes chacune et ayant pour thématiques sport/loisirs/culture et solidarité/écologie, se sont réunies 2 fois par mois. Elles ont abordé les projets qu'elles souhaitaient voir aboutir sur le moyen terme. Accompagnés par des animateurs jeunesse, ces jeunes se sont impliqués dans la vie locale et citoyenne et ont élaboré de nouveaux projets.

Tout au long de l'année, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Concours d'éloquence
- Bourse aux projets,
- Tremplin BAFA
- Accompagnement individuel des situations transversales d'insertion sociale
- Accompagnement individuel d'information généraliste effectué par le BIJ

Etc.

4-Les actions liées aux sports :

Le service des sports est chargé de la mise en œuvre la politique sportive autour de 4 axes :

- Susciter et promouvoir le sport pour tous
- Entretien et développer les équipements sportifs
- Valoriser les associations sportives
- Soutenir le sport de haut de niveau

Les actions phares ont été les suivantes :

a) L'École Municipale des Sports (EMS) :

Créée en 2003, l'E.M.S. accueille chaque mercredi en période scolaire, les enfants âgés de 3 à 12 ans. Loin du terrain de la compétition, l'école joue la carte de la découverte et du vivre ensemble.

Durant leur passage à l'E.M.S., les enfants découvrent un ensemble d'activités motrices complémentaires. Elle leur permet de se détendre, de développer leur condition physique ainsi que leur comportement individuel et social.

L'E.M.S. permet aux enfants de découvrir et de s'initier à différentes activités sportives et selon le niveau de pratique de l'enfant, elle sert de passerelle vers les clubs sportifs de la Ville.

Le public accueilli se divise en 2 familles « maternelle » et « élémentaire ».

L'organisation est la suivante :

- Les matins de 10h à 12h au sein du complexe sportif de P. Cattiau pour les maternelles
- Les après-midis de 13h15 à 16h30 sur les Gymnases Jean Moulin, Pierre de Coubertin et le gymnase Jules Verne pour les élémentaires

Fin décembre 2022 : Environ 80 enfants ont été inscrits dans les différents groupes.

b) Les gymnases ouverts :

Pendant toutes les vacances scolaires, les jeunes âgés de 8 à 25 ans sont accueillis du lundi au vendredi : de 10h à 12 h, de 14h à 18h et de 18h30 à 20h30.

Les matinées sont réservées au sein des structures telles que la MJC, les centres de loisirs municipaux, ou le Service Jeunesse. Les différentes activités proposées se déroulent dans les gymnases, les stades, les salles de combats, la piscine, les parcs etc.

Chaque après-midi, un large programme d'activités préétabli par les éducateurs sportifs de la Ville, est diffusé largement dans les écoles, les installations sportives, et à l'Espace Famille de la Mairie. Les jeunes ont tout le loisir de choisir leur pratique sportive et d'en changer comme ils le souhaitent. Les mêmes activités sportives ont été proposées le matin aux enfants des structures précitées.

Ces activités, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés, sont totalement gratuites. Pour participer, il suffit au jeune de remettre aux éducateurs sportifs une autorisation parentale lorsqu'ils viennent sur les installations sportives.

Il est à noter que des interventions nouvelles et adaptées ont été conçues et proposées à la population :

- Création d'un créneau tous les jeudis en période scolaire de marche bien être pour les seniors
- Création d'un créneau tous Les dimanches après-midi en période pour personnes en situation de handicap

Ce dispositif « Gymnases Ouverts » permet ainsi :

- L'initiation et la découverte de nouveaux sports,
- La prévention et l'éducation par le sport,
- Le développement de passerelles actives vers les associations,
- De susciter l'envie de faire du sport chez les adolescents.

c) **Les autres activités sportives :**

- Vivre les jeux à Villeneuve la garenne :

C'est une manifestation familiale, ludique et participative dont le but est de faire des animations, initiations et démonstrations de sports olympiques de manière récurrente sur le parvis de l'hôtel de ville, la 1ere édition a eu lieu en juin 2022 avec du basket 3/3. Une dizaine d'édition sont prévus jusqu'au JOP

- Le « Mil'Pattes » :

La grande course « Mil'Pattes » est destinée à l'ensemble des groupes scolaires primaires de la Ville.

Il réunit chaque année près de 2 000 élèves. Les enfants participent par classe à une course pédestre dans l'enceinte verdoyante du Parc des Chanteraine.

Ce grand moment pour les enfants, comme pour les professeurs des écoles et les parents, est préparé tout au long de l'année, lors des interventions des éducateurs sportifs de la ville dans les écoles.

Après 20 années d'existence, cet événement est toujours un moyen de sensibilisation au « développement durable » : une Ecocup logotée « Mil'Pattes » est distribuée à chacun des participants permettant ainsi de se servir à boire à des fontaines à eau et de repartir avec un souvenir de la manifestation. En effet, il y a eu un développement de la partie écoresponsable le

« Mil 'Pattes » avec une sensibilisation au recyclage des bouchons (Bouchons des compotes distribués après la course) en partenariat avec l'association « bouchon d'amour ».

- Les équipements sportifs :

La commune a mis en place une politique ambitieuse en matière de création et de réhabilitation des équipements sportifs.

- Octobre 2022 inauguration des nouveaux terrains de basket 3/3,
- Décembre 22 inauguration d'un nouveau terrain synthétique
- Pour 2023 : réhabilitation de la piscine, remplacement de la bulle a tennis

5) Les actions liées au mieux vivre ensemble, à la citoyenneté, à la solidarité etc.

A- Les actions potées par le CCAS

Actions en faveur des seniors

- Le projet de la Maison des Séniors a été développé de janvier à juin.
- Le projet du Conseil des Sages
- Le Cinéma Intergénérationnel a accueilli 90 personnes
- Le Festival des cerfs-volants, qui s'est déroulé à Berck-sur-Mer
- La Journée des Séniors avec la participation de 160 seniors à la Guinguette
- La Journée des Séniors BIS a rassemblé 135 seniors
- La Journée du Patrimoine pour 30 seniors
- La Semaine Bleue, est dédiée à la sensibilisation et à la valorisation des seniors.
- Le Cinéma Intergénérationnel a réuni 120 personnes, dont 80 seniors, accompagnés de 45 jeunes et 5 accompagnateurs
- Les ateliers de Sophrologie proposés par Nelly Roussel ont accueilli 14/15 participants le lundi et le mardi. L'Art Thérapie a rassemblé 8 seniors le mardi et 8 seniors le vendredi.
- L'Atelier Mémoire, animé par Nelly Roussel, avec une participation de 22/22 participants soit 11 séniors
- L'Atelier d'Automassage, animé par une socio-esthéticienne à l'EPB,
- La Zumba Dance
- Les séances de Gym Séniors avec une participation régulière avec 10/15 seniors le lundi et 8/15 seniors le vendredi, en collaboration avec le service des sports.
- L'Atelier Numérique avec une participation de 3/6 le lundi, 6/6 le mercredi et 4/6 le jeudi.
- Le Déjeuner Spectacle a accueilli 54 seniors sur 69 places disponibles.
- La sortie à Reims pour nos 30 seniors
- Le Banquet 2023 a réuni 350 personnes.
- La participation au Sourire de Noël a été de 15/30 seniors, qui ont pu profiter d'un déjeuner au château relais

Actions en faveur du handicap :

- Sortie familiale au festival des cerfs-volants :
- Journée Mondiale de sensibilisation à la trisomie 21 :
- Conférence sur l'autisme :
- Marche Bleue pour la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme :
- Cinéma intergénérationnel en juillet 2023 :

- Séjour familial : Septembre à décembre 2023 :
- Culture et handicap : Téléthon 2023, 3eme édition :

Accompagnement des familles et des enfants tout au long de l'année

La Coordination handicap - pôle Handicap

En 2022, la Ville a mis des locaux à disposition de 3 associations (APEI, Cœur de Lionne et Les Petits Deviendront Grands) afin de leur permettre de mener à bien leurs actions de manière coordonnée et concertée, créant ainsi le pôle Handicap.

A terme, ce pôle deviendra un guichet unique, véritable lieu de ressources et informations concernant le handicap sur le territoire grâce à la mise en place, dans ses locaux, de :

- Actions quotidiennes (animation, formation, sensibilisation, ...)
- Permanences hebdomadaires d'associations et service de la Ville.

B- Les actions du service espaces socio- culturels

Le service espaces socio-culturels est composé de 2 structures :

- L'espace socio-culturel L'espace Nelly Rousset
- L'espace Pierre Brossolette (EPB)

Il a vocation à :

- Animer la vie locale et le développement social urbain
- Accueillir en lien avec le service vie associative, différentes activités associatives et différents évènements
- Proposer une offre d'activités avec un ancrage culturel marqué
- Assurer un service public de proximité notamment à travers le Point d'accès aux droits

a) Le Point d'Accès aux Droits :

Le Point d'accès aux droits réunit 14 permanences juridiques et de services publics. Il a pour objectif de :

- Accueillir les usagers et identifier leur demande ;
- Informer les usagers sur leurs droits et obligations ;
- Les orienter vers un professionnel, des organismes ou des services susceptibles de faciliter l'exercice de leurs droits ;
- Aider l'usager dans l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation (ex. rédaction d'un courrier, aide à la constitution d'un dossier administratif ;
- Proposer des consultations juridiques gratuites délivrées par des professionnels ;
- Proposer des services publics de proximité ;
- Animer le réseau d'acteurs locaux sur des questions juridiques et communiquer sur ces thèmes auprès des habitants.

En 2023, le Point d'Accès aux Droits a accueilli 3900 personnes dans le cadre des permanences.

58 personnes ont été accueillies dans le cadre des actions d'informations collectives

b) Les animations estivales :

Outre les nombreuses actions réalisées tout au long de l'année, la période estivale représente en matière d'accès aux loisirs, un moment révélateur des inégalités liées notamment, aux ressources.

La Commune intègre dans son programme d'action sociale la prise en compte de cette réalité en proposant aux familles et surtout aux enfants, un programme d'animations de qualité, « Profitons de l'été » dont les objectifs sont les suivants :

- L'accès aux loisirs, sports et cultures ;
- La lutte contre les inégalités et les discriminations ;
- La lutte contre l'isolement ;
- Le renforcement du vivre ensemble ;
- Le développement du partenariat sur le territoire

Les grandes orientations de l'année 2023 ont été :

- Une action d'été Ville déclinée sur l'ensemble du territoire et renforcement des activités en sortie de crise sanitaire
- Un équilibre entre des activités quotidiennes, des temps forts, des projets interactifs et participatifs
- La création d'un conseil local de santé mentale (CLSM) outil de coordination et de concertation

Les caractéristiques du projet 2023 :

7 semaines d'animation, du lundi au samedi en fonction des lieux incluant :

- 4 séances de cinéma sur écran géant (environ 300 participations par séances)
- 3 animations musicales (plus de 200 participations)
- Les ateliers de prévention avec la ligue contre le cancer
- 11 sorties familiales
- Les Golden Blocks
- Et plus de 250 animations sur l'été

c) La formation linguistique et l'initiation au numérique :

- La formation linguistique :

Les actions linguistiques font parties des actions à forte valeur ajoutée proposées sur le territoire communal. Transversales, elles se situent au confluent de plusieurs thématiques (emploi, inclusion sociale, intégration sociale, autonomie des personnes, éducation, parentalité, accès au droit, citoyenneté...).

Cette pluralité des champs a rendu nécessaire une adaptation de l'offre linguistique et une mise en réseau de différents acteurs dans un objectif d'efficience.

Le territoire est donc doté d'une coordination linguistique sise à l'espace Nelly Roussel.

Quatre types d'actions structurées en parcours sont mises en œuvre : une permanence, des ateliers, la passation des certifications en français langue étrangère (DILF/DELF) et une formation de remise à niveau.

En 2023, 220 personnes ont été suivies par la coordination linguistique.

- L'initiation à l'informatique :

L'outil informatique est omniprésent dans notre société, ne pas y avoir accès constitue aujourd'hui, une forme d'exclusion du monde numérique.

Plusieurs démarches en matière de valorisation de droit se réalisent aujourd'hui en ligne. Un accompagnement est donc indispensable pour aider les habitants les plus éloignés à se familiariser avec ces outils.

Les objectifs poursuivis à travers les actions proposées sont nombreux :

- Soutenir les habitants dans leurs démarches (procéder aux télédéclarations, consultation de droits en lignes, organisation de loisirs, etc.) ;
- Favoriser l'appropriation des technologies par le plus grand nombre et plus particulièrement, ceux qui en sont éloignés (seniors) ;
- Conseiller les habitants lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'utilisation de leur outil personnel ;
- Permettre un accès libre à Internet pour des personnes ne disposant pas d'ordinateurs à domicile.

En 2023, les activités ont accueilli :

- 15 personnes dans des ateliers réguliers ;
- 95 enfants en usage lié au périscolaire ;
- 400 personnes dans le cadre d'un accès libre au point multimédia.

C) L'ouverture culturelle :

- **Les cours et ateliers de l'Université Populaire du 92 :**

Initié en 2016, L'espace Nelly Roussel poursuit en 2023 son partenariat avec l'Université Populaire du 92.

L'Université Populaire du 92 a pour objectif de contribuer à « la diffusion de savoirs et au développement de la pensée critique ». Elle propose des cours et conférences animés par différents intervenants (professeurs, historiens, anthropologues, journalistes). Ces cours s'adressent aux adultes et se veulent accessibles à tous, quel que soit le niveau d'études.

- **Le projet DEMOS :**

- **Le projet DEMOS :**

DEMOS est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre, et, l'accès à l'univers de la musique classique, en partenariat avec la Philharmonie de Paris.

Il est destiné à des enfants ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes.

Le projet se développe au sein des quartiers Politique de la Ville, où on constate notamment, un fort taux d'échec scolaire.

DEMOS fait le choix stratégique d'accompagner ces enfants hors temps scolaire, d'inclure les familles dans le projet pour contribuer à les installer dans une dynamique positive par rapport aux apprentissages et agir sur les mécanismes de reproduction sociale.

Il vise à inscrire les enfants dans une logique de pratique musicale pérenne, support à un encadrement éducatif structuré favorisant l'apprentissage de l'épanouissement de chaque enfant au sein d'un groupe, à travers la nécessité d'assiduité, de rigueur, de concentration, mais également d'expressivité.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Soutenir la fonction parentale, en renforçant les liens parents-enfants par une implication de la famille dans le projet et notamment, un travail mené conjointement en atelier ;
- Stimuler le développement personnel de chaque enfant, en renforçant sa capacité d'attention à l'autre, de concentration, et son goût de l'effort ;
- Favoriser des partenariats innovants sur le territoire par l'association de compétences éducatives complémentaires ;
- Lever les freins sociaux liés à l'image de la musique classique, par la pratique musicale et les concerts des orchestres partenaires, faire évoluer les représentations pour les enfants, leur famille, leur entourage ;
- Favoriser la pérennisation des pratiques individuelles.

En 2023, le projet Démos a été reconduit pour 3 ans avec un nouveau groupe d'enfants et une nouvelle famille d'instruments, les bois, flutes et clarinettes : 9 enfants de 8 à 10 ans, orientés par les différentes associations du territoire. Ces enfants sont scolarisés dans les trois groupes scolaires de la ville.

Plusieurs représentations, rassemblements et échanges ont eu lieu au cours de l'année 2023, et notamment :

- Représentation du groupe, lors du « Forum ma ville » de Villeneuve-la-Garenne
- Tutti des orchestres du 92

- **Le Partenariat avec le Louvre**

Depuis 2016, l'Etat développe des jumelages entre les institutions culturelles et les quartiers de la politique de la ville.

- Ainsi Villeneuve la Garenne a inauguré un partenariat triennal avec le Louvre le 10 septembre 2022 lors de la fête des associations
- Ce programme consiste à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en favorisant la transmission des savoirs, l'expression des cultures de l'ensemble des populations, et le renforcement de la cohésion sociale. Il vise à construire des actions spécifiques pour les habitants des quartiers prioritaires et de les rendre acteurs des processus culturels.

- Le public visé en priorité, est celui des jeunes de 16-25 ans, en difficulté d'insertion et résidant en quartier prioritaire, particulièrement les jeunes du PRIJ (plan régional d'insertion des jeunes). Le programme devra, également, se mettre en lien avec la cité éducative et s'engager dans le plan « 1 jeune, 1 solution » et inscrire les équipes dans le cadre du plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité »

- **Le programme se décline en 4 actions :**

1- Le Louvre chez vous : les grands objectifs

- Favoriser la rencontre, créer du lien social et participer à la vie de la cité.
- Surprendre et toucher les habitants au cœur de leurs pratiques quotidiennes.
- Valoriser la parole des habitants.
- Inviter les habitants à des démarches sensibles et créatives
- Permettre la découverte et l'appropriation par tous les habitants du musée du Louvre et de ses Collections.
- Modifier les représentations symboliques des lieux culturels et patrimoniaux, des registres de la création artistique.
- Développer et autonomiser la mobilité des habitants vers le Louvre, mais aussi vers des structures locales

2- La formation des acteurs locaux et associatifs

Deux sessions de formation ont été proposées par le Louvre, une en mai et une en septembre 2022, à destination des acteurs locaux et associatifs ainsi qu'à l'Education Nationale.

Ces formations proposées sous 2 jours étaient déployées comme ceci :

- « Bienvenue au Louvre » et « Se repérer au musée du Louvre » pour la première journée.
- « Le corps au musée » et « Construire un projet avec le Louvre » pour la deuxième journée.

Au total, 50 personnes ont été formées.

3-Des outils mis à disposition

Le Louvre en boîte : C'est un dispositif de médiation et de formation, composé de 4 thématiques (Visages, A table, animaux, Ma première visite)

L'animateur choisit un thème et anime un atelier autour de jeux, de questions, de dessins. Ainsi le public découvre les œuvres du Louvre de façon ludique.

Cet outil sert aussi d'artothèque. Le public pourra choisir une reproduction et l'emprunter

- L'exposition « Chefs d'œuvre du Louvre »
- 10 œuvres sont représentées sur des panneaux mobiles
- L'exposition est déplacée selon un planning défini par les différents acteurs de la ville et le service culturel, porteur du projet.

D) La lutte pour l'emploi :

Le service Développement économique et emploi (SDEE) impulse et accompagne le développement économique local de la ville. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des entreprises, des créateurs d'entreprise, des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou encore des commerces sédentaires et non sédentaires (marché) pour lesquels il déploie des services spécifiques : conseil, financement, aide au recrutement, aide à l'implantation, club d'entreprises, animation, mise en relation, environnement urbain et cadre de vie.

Créé en 2012, l'Espace Emploi André Malraux propose aux demandeurs d'emploi et aux salariés de Villeneuve-la-Garenne un accompagnement dans la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel : formation, reconversion, outils et techniques de recherche d'emploi, espace numérique, ateliers collectifs, sessions de recrutement, simulation d'entretien, actions de découverte des métiers, codes en entreprise et estime de soi...

Cet équipement est animé par le Service municipal de l'emploi et par la Mission, avec l'appui de partenaires réguliers (CAF, Croix Rouge...) et ponctuels (intervention de divers experts).

1/ Accueillir, informer et accompagner les demandeurs d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel

- Accueil/accompagnement individualisé des Villénois sur rendez-vous par 4 conseillers
- Mise à disposition d'un Espace Public Numérique composé de 10 ordinateurs avec connexion Internet, imprimante, animé collectivement par un conseiller numérique
- Proposition d'ateliers et permanences tout au long de l'année : création de CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien professionnel, socio-esthéticienne, permanence CAF, parcours linguistique...

2/ Mobiliser les entreprises locales et les centres de formation autour des enjeux de l'emploi et de la qualification des publics, et coordonner les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion

- Prospection d'offres d'emplois au sein des entreprises locales et organisation de sessions de recrutement
- Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés
- Mobilisation d'entreprises et de centres de formation pour le Forum Ma ville, mon quartier et les autres actions en faveur des demandeurs d'emploi
- Coordination des acteurs locaux de l'emploi

3/ Impulser, encadrer et accompagner le développement du territoire

- Organisation de réunions d'information et de prévention à destination des commerçants (santé, sécurité, mise en conformité)
- Accompagnement et orientation de créateurs d'entreprise : conseil, financement, pépinière d'entreprises...
- Prospection et implantation d'enseignes commerciales
- Soutien à la création et au développement du nouveau Club d'entreprises
- Animation territoriale
- Recherche de locaux et aide à l'implantation

En 2022, l'Espace Emploi a accueilli plus de 3 200 visites cumulées sur l'année, soit plus de 40 000 depuis sa création en 2012.

- **Accompagnement vers l'emploi :**

Chaque mardi et jeudi après-midi, une dizaine de Villéno-garennois se réunissaient à l'Espace Emploi Malraux. Ces personnes ont bénéficié d'un accompagnement soutenu et complet pour retrouver un emploi ou une formation.

Constatant que les publics ne maîtrisent pas l'ensemble des techniques fondamentales de recherche d'emploi, les conseillers de la structure municipale ont développé un programme fondé sur 4 axes :

1. les outils de recherche d'emploi (rédaction de CV et de lettre de motivation, coaching d'entretien)
2. l'apprentissage des bases de la bureautique (Word, recherche sur internet, messagerie...) et des réseaux sociaux pour réduire la fracture numérique,
3. le travail en groupe pour rompre l'isolement,
4. les entretiens individuels pour conjuguer dynamique de groupe et suivi personnalisé.

Intégrés dans une dynamique de groupe, les candidats reprennent confiance en eux. Des rendez-vous avec des recruteurs sont aussi programmés.

- **Mobilisation des entreprises et recrutements :**

La Ville construit et nourrit un partenariat étroit avec les entreprises du territoire, pour favoriser l'emploi local.

En 2023, 190 entreprises ont été mobilisées dans le cadre des actions en faveur de l'emploi : 25 sessions de recrutement, pour 66 mises en poste ou en formation,

- **Autres initiatives :**

-Rencontres autour des métiers en tensions avec des professionnelles des métiers considérés avec cessions de recrutements individuels et collectifs

-Déploiement du Bus des Initiatives dans les différents quartiers de la Ville

-Projet d'accompagnement vers l'alternance pour 10 jeunes

E) Le soutien à la vie associative :

La ville porte une attention particulière au suivi des associations et à la qualité des services qui leur sont proposés.

Le service vie associative a plusieurs missions, à cet effet : soutenir les associations, les accompagner dans leur structuration, développer leur partenariat et aussi, les promouvoir.

En 2022, la commune compte 510 associations déclarées sur son territoire et plus de 247 associations inscrites au sein du service vie associative. 88 subventionnées

Les subventions directes :

La Ville verse chaque année des subventions aux associations afin de soutenir leur fonctionnement et leurs activités.

Ces subventions sont attribuées à partir de critères prédéfinis, à savoir : la qualité du projet de la structure, son utilité sociale et son concours à l'offre de services proposés à la population du territoire.

En 2022, 43 associations ont été subventionnées au titre des subventions de droit commun à hauteur de 1 329 430€. Avec une reconduction des appels à projets (sport de haut niveau et accompagnement à la scolarité) en lien avec les politiques publiques

Pour 2023, 611773€ ont été versé aux associations au titre du contrat de ville

Par ailleurs, les associations / organismes à vocation sociale, du médico-social et sanitaire sont quant à eux, soutenus par le CCAS. 21 associations/organismes ont été concernés. En 2022 : 2313000€ dont moins de la moitié du montant total des subventions avec en tête, la Croix-Rouge (2022 : 100000 €).

Les subventions indirectes :

Pour répondre aux besoins des associations, les aider à s'organiser au mieux et encourager leur développement, la Ville met à leur disposition des appuis techniques comme la mise à disposition de locaux à titre gracieux.

Cela représente une subvention indirecte d'un montant de 2,2 M €.

A titre d'exemple les associations bénéficient de créneaux horaires dans les espaces socio-culturels de la Ville à savoir le « Nouveau Monde » et l'Espace Pierre Brossolette (EPB).

Les associations culturelles et socio-culturelles sont prépondérantes dans ces espaces et plus de 7 092 heures sont proposées chaque année. Elles peuvent pour certaines d'entre elles, en disposer comme de bureaux permanents.

Pour ce qui est des associations sportives, le service des sports met à leur disposition :

- Le complexe sportif Philippe Cattiau ;
- Les gymnases (Jean Moulin, Jules Verne, Pierre de Coubertin, Fernand Schwartz) ;
- Le stade Gaston Bouillant ;
- La piscine.

Soit plus de 13 000 heures de créneaux dans les espaces sportifs.

La Ville met également à disposition des associations dans le cadre de manifestations, de concerts, de spectacles, des locaux et équipements publics comme la salle des Fêtes, les salles de la Fosse aux Astres, la salle André Malraux.

L'organisation de sessions de formation :

En 2022, c'est 2 modules de formation à destination des responsables associatifs et des bénévoles qui ont ainsi été mis en place :

- L'utilisation d'outils numérique afin d'élaborer un rapport d'activité.
- Comment valoriser les bénévoles comptablement.

A chaque séance, pas moins de 10 associations ont répondu présent.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240620-2024_06_20_23-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Le soutien aux associations se traduit aussi par la mise en relation avec les volontaires bénévoles.

C'est aussi une valorisation de nos associations lors de l'évènement incontournable de la rentrée à la rencontre des associations, avec 61 associations, pour promouvoir et proposer leurs différentes activités suscitant plus de 4 000 passages dans la journée.

Par la mise en place de ces actions aux associations, le service tend à devenir un centre de ressource et d'être au plus près des acteurs de la citoyenneté du territoire.

F) L'animation de la vie locale : les événementielles

Les fêtes de fin d'année :

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville organise traditionnellement un ensemble d'évènements destinés à divertir sa population, et notamment les enfants

Pour l'année 2023, plusieurs animations ont été mises en œuvre :

- Des illuminations pour égayer les rues, les avenues, les intersections et les quartiers du territoire communal.
- Un espace décoré au centre-ville et un pôle restauration intégré à un décor de Noël.
- Des animations en direction des familles proposées par les services ville et le tissu associatif. Animation de Noël, sapin manège pendant 3 semaines
- Un marché de Noël de 9 jours, 17 chalets, spectacle avec grande marche lumineuse, avec un show et de la pyrotechnie
- Mise en place d'une patinoire pendant 1 mois, on a recensé 10000 entrées
- Mise en place d'une « family zone » dans un gymnase à destination des familles et des accueil loisirs, avec structures gonflables et divers jeux de sociétés : plus de 2000 entrées
- Spectacle de « gueule d'ours » lumineux sur le parvis, 250 spectateurs
- Cinéma plein air avec 150 spectateurs
- Animation photo avec Noël : 240 photos

Fête de la ville en septembre 2023 : spectacle de drones avec 2000 spectateurs, plusieurs activités avec la jeunesse, famille, enfant avec dj plus concert, food truck, stand association : plus de 3000 entrées

Grâce à la mobilisation des différentes forces vives qui la composent, la Ville a facilité le rapprochement de son tissu associatif, économique, privé, institutionnel, avec les services municipaux compétents et les administrés.

G) - La démocratie locale

Depuis 20 ans, la Ville a structuré et renforcé les instances de démocratie locale, notamment par l'animation de 6 Comités Consultatifs de Quartier. En 2018, la Ville a adopté une charte de la Démocratie locale et propose depuis lors les projets participatifs d'intérêt général (PPIG) :

2019 : création d'une station de cross-fit.

2020 : rénovation de l'aire de jeux rue du Haut de la Noue / allée Pasteur.

2021 : pas de PPIG en raison des conditions sanitaires.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20240620-2024_06_20_23-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

2022 : création de quatre terrains de Street-basket 3x3.

2023 : végétalisation et transformation de la cour de l'école Jules-Verne en « Cours Oasis »

Chaque année, la Ville organise une nouvelle édition des PPIG, toujours avec l'engagement municipal de réaliser le projet élu par les habitants avant la fin de l'année. Trois projets, retenus par le Maire et ses élus parmi une dizaine de projets constitués, sont soumis au choix des habitants sous la forme d'une votation par questionnaire.

Faits marquants 2023 :

Le Groupe de Suivi de Chantier (GSC) pour la démolition / reconstruction du groupe scolaire Jean-Moulin a été mis en sommeil, après une dernière réunion au mois de janvier pour acter la fin de la démolition. Il sera réactivé pour accompagner le nouveau projet d'école.

Concernant ce projet, une vaste concertation (356 contributions formelles) a été organisée au mois de mai pour connaître les attentes des habitants relatives à ce nouvel établissement scolaire.

Le Groupe de suivi de chantier (GSC) pour la réalisation du futur marché de centre-ville a été constitué. Il s'est réuni à 3 reprises dans le cadre du suivi de la démolition de l'ancienne halle. Composé d'une vingtaine d'habitants volontaires, il a rencontré mensuellement les techniciens du chantier pour réduire les contraintes des travaux pour les riverains (bruit, horaires et électrification du chantier, accès des engins au chantier et circulation...), pour veiller à la bonne gestion du site (dépollution, recyclage des matériaux déconstruits...).

Poursuite des rendez-vous d'hyper-proximité entre le Maire, les élus, les techniciens, et les riverains d'une rue ou habitants d'une résidence : « Mon Maire, ma rue ». 1 réunion a ainsi permis d'échanger avec les riverains de la rue Pointet sur le passage du stationnement unilatéral alterné à un stationnement permanent en chicanes.

Réalisation de 2 séries de 6 Comités Consultatifs de Quartier (CCQ), en mai et novembre. Ces réunions de quartier, où le Maire est présent, ont permis de rassembler quasiment 700 participants.

Dès la rentrée scolaire de 2023, à la suite des émeutes urbaines de juin/juillet, le Maire a souhaité initier « Les Rendez-vous du Maire ». Il s'agit de réunions publiques thématiques avec des sous-populations caractéristiques (jeunes, seniors, parents d'élèves, acteurs associatifs). Le premier cycle de 4 réunions est quasiment achevé (jeunes le 22 janvier 2024) : 320 participants pour les 3 premières réunions.

CONCLUSION :

Il est à noter que la ville de Villeneuve-la-Garenne a développé et mis en œuvre de nombreuses actions pour améliorer les conditions de vie des villénogarennois, soit de manière directe soit par le biais des subventions versées à ses partenaires.

Ces actions se déploient le plus souvent sur des temps longs pluriannuels, les couts sont croissants contrairement a la dotation du fond SRIF qui s'étirole sensiblement année après année

Même s'il est difficile de donner une affectation précise à la dotation issue du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France, elle permet de soutenir l'ensemble des initiatives communales dans des champs aussi divers que variés.